



Carghjese

— CASA CUMUNA —

La commune de Cargèse a, via la délibération n°2022/10 en date du 14 février 2022, prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme, précisé les objectifs poursuivis dans ce cadre et défini les modalités de la concertation publique. Cette concertation publique, qui se tiendra jusqu'à l'arrêt du PLU, démarrera avec une première réunion publique, intitulée "C'est quoi un PLU", et animée par le bureau d'études UrbaCorse. Cette réunion aura lieu le 14 octobre 2022 à 16h30 à la mairie. L'agenda de la concertation publique peut être suivi sur le site Internet de la mairie, www.cargese.corsica, et un registre dédié sera mis à disposition du public et accessible aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, soit du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00. Il est rappelé que l'adresse mail mairie@cargese.corsica peut également être mobilisée afin de présenter toute observation.